

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **PAINT SYSTEM G8 - SUPER**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :
Non approprié pour les travaux à domicile (bricolage).
- Emploi de la substance/de la préparation : Vernis de polyuréthane
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Fournisseur :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z. I. Le Fontanil Tél. : 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax : 04 76 56 14 49
38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59
<http://www.centres-antipoison.net>

2 Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2014

V - 2

Révision: 25.04.2014

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

STOT RE 2 H373 *Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*

Asp. Tox. 1 H304 *Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires*



GHS07

Acute Tox. 4 H332 *Nocif par inhalation.*

Skin Irrit. 2 H315 *Provoque une irritation cutanée.*

Eye Irrit. 2 H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*

Skin Sens. 1 H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*

STOT SE 3 H335-H336 *Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.*

Aquatic Chronic 3 H412 *Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*



Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xn; Nocif



R20/21: *Nocif par inhalation et par contact avec la peau.*

Xi; Irritant



R37/38: *Irritant pour les voies respiratoires et la peau.*

Xi; Sensibilisant

R43: *Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.*

R10-52/53: *Inflammable. Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger :



GHS02 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement : Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Polyisocyanate aliphatique
Xylène, mélange d'isomères
Solvant naphtha aromatique léger (pétrole)
Ethylbenzène

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

• **Mentions de danger :**

- H226 *Liquide et vapeurs inflammables.*
- H332 *Nocif par inhalation.*
- H315 *Provoque une irritation cutanée.*
- H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
- H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*
- H335-H336 *Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
- H373 *Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*
- H304 *Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
- H412 *Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

• **Conseils de prudence :**

- P271 *Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.*
- P280 *Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.*
- P210 *Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.*
- P260 *Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.*
- P301+P310 *EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.*
- P331 *NE PAS faire vomir.*
- P305+P351+P338 *EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.*
- P405 *Garder sous clef.*
- P501 *Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.*

• **Indications complémentaires :**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

• **2.3 Autres dangers :**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

• **3.2 Caractérisation chimique : Mélanges**

• **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux:**

CAS: 67892-85-7	polyisocyanate aliphatique Xn R20; Xi R37; Xi R43 Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	25-50%
-----------------	---	--------

Date d'impression : 25.04.2014

V - 2

Révision: 25.04.2014

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène, mélange d'isomères Xn R20/21; Xi R38 R10 Flam. Liq. 3, H226; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0 Reg.nr.: 01-2119455851-35	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Xn R65; Xi R37; N R51/53 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336	10-25%
CAS: 100-41-4 EINECS: 202-849-4 Reg.nr.: 01-2119489370-35	éthylbenzène Xn R20; F R11 Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332	2,5-10%
CAS: 64742-95-6 Numéro CE: 918-668-5 Reg.nr.: 01-2119455851-35	Hydrocarbures, C9, aromatiques Xn R65; Xi R37; N R51/53 R10-66-67 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; STOT SE 3, H335-H336	2,5-10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle R10 Flam. Liq. 3, H226	2,5-10%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8 Reg.nr.: 01-2119457571-37	diisocyanate d'hexaméthylène T R23; Xn R42/43; Xi R36/37/38 Acute Tox. 1, H330; Resp. Sens. 1, H334; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	0,1-1,0%

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales :**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **EN CAS D'INHALATION :**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou les cheveux :**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2014

V - 2

Révision: 25.04.2014

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer. Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **EN CAS D'INGESTION :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction :**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Vive réaction au contact de l'eau à températures élevées.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Oxyde d'azote (NO_x)
Cyanure d'hydrogène (HCN)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications :**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Veiller à une aération suffisante.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**
Éviter le rejet dans l'environnement.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Respecter le point 10
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Danger d'éclatement.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2014

V - 2

Révision: 25.04.2014

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

· 6.4 Référence à d'autres sections :

- Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
- Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
- Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

- Tenir les récipients hermétiquement fermés.
- Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

· Préventions des incendies et des explosions :

- Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.
- Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
- Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

- Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Respecter les dispositions de la loi existante en matière de protection des eaux.

· Indications concernant le stockage commun :

- Respecter le point 10
- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage :

- Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- Protection antidéflagrante exigée.

· Température de stockage recommandée : +15 °C - +25 °C

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

- Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle :

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères	
VME (France)	Valeur momentané: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2014

V - 2

Révision: 25.04.2014

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

IOELV (EU)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 221 mg/m ³ , 50 ppm Peau	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 870 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 435 mg/m ³ , 100 ppm H OI B;	
100-41-4 éthylbenzène		
VME (France)	Valeur momentanée: 442 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 88,4 mg/m ³ , 20 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 884 mg/m ³ , 200 ppm Valeur à long terme: 442 mg/m ³ , 100 ppm Peau	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 220 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 220 mg/m ³ , 50 ppm H OI B;	
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
VME (France)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée	
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm Peau	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 275 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm SSc;	
822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène		
VME (France)	Valeur momentanée: 0,15 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,075 mg/m ³ , 0,01 ppm AR	
. DNEL :		
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	1,6 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	108 mg/kg bw/day (general population) 180 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Acute/short-term exposure - local effects	174 mg/m ³ (general population) 289 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - systemic effects	174 mg/m ³ (general population) 289 mg/m ³ (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	14,8 mg/m ³ (general population) 77 mg/m ³ (worker)
64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	11 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	11 mg/kg bw/day (general population) 25 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Long-term exposure - systemic effects	32 mg/m ³ (general population) 150 mg/m ³ (worker)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2014

V - 2

Révision: 25.04.2014

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

100-41-4 éthylbenzène		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	1,6 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	180 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Acute/short-term exposure - local effects	293 mg/m ³ (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	15 mg/m ³ (general population)
		77 mg/m ³ (worker)
64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatiques		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	11 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	11 mg/kg bw/day (general population)
Inhalatoire		25 mg/kg bw/day (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	32 mg/m ³ (general population)
		150 mg/m ³ (worker)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	1,67 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	54,8 mg/kg bw/day (general population)
Inhalatoire		153,5 mg/kg bw/day (worker)
	Long-term exposure - systemic effects	33 mg/m ³ (general population)
		275 mg/m ³ (worker)
· PNEC :		
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères		
PNEC STP	6,58 mg/l (-)	
PNEC aqua	0,327 mg/l (freshwater)	
	0,327 mg/l (marine water)	
	0,327 mg/l (intermittent releases)	
PNEC sediment	12,46 mg/kg (freshwater)	
	12,46 mg/kg (marine water)	
100-41-4 éthylbenzène		
PNEC STP	9,6 mg/l (-)	
PNEC aqua	0,1 mg/l (freshwater)	
	0,01 mg/l (marine water)	
	0,1 mg/l (intermittent releases)	
PNEC oral	0,02 mg/kg (-)	
PNEC sediment	13,7 mg/kg (freshwater)	
	2,68 mg/kg (marine water)	
PNEC soil	2,68 mg/kg (soil dw)	
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
PNEC STP	100 mg/l (-)	
PNEC aqua	0,635 mg/l (freshwater)	
	0,0635 mg/l (marine water)	
	6,35 mg/l (intermittent releases)	
PNEC sediment	3,29 mg/kg (freshwater)	
	0,329 mg/kg (marine water)	
PNEC soil	0,29 mg/kg (soil dw)	

F

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

· Composants présentant des valeurs limites biologiques :	
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères	
BAT (Suisse)	1,5 g/g Créatinine Substrat d'examen : Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Acide méthylhippurique 1,5 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Xylène
100-41-4 éthylbenzène	
BAT (Suisse)	1,5 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Ethylbenzène 2 g/g Créatinine Substrat d'examen : Urine Moment du prélèvement : fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique : Acide mandélique + acide phénylglyoxylique

· Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et enfin de travail.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire :

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

· Protection des mains :



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2014

V - 2

Révision: 25.04.2014

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

• **Matériau des gants :**

Gants en caoutchouc synthétique

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants :**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

• **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
• Indications générales	
• Aspect :	
• Forme :	Liquide
• Couleur :	Jaunâtre
• Odeur :	D'aromates
• valeur du pH :	non déterminé
• Changement d'état	
• Point de fusion :	Non déterminé.
• Point d'ébullition :	137 °C
• Point d'éclair :	>21 °C
• Température d'inflammation :	>400 °C
• Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
• Limites d'explosion :	
• Inférieure :	1 Vol %
• Supérieure :	10,8 Vol %
• Pression de vapeur :	non déterminé
• Densité à 20 °C :	~1 g/cm ³
• Densité de vapeur :	non déterminé
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Pas ou peu miscible
• Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.	
• Viscosité :	
• Cinématique à 40 °C :	< 20,5 mm ² /s (ISO 3104)
• 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2014

V - 2

Révision: 25.04.2014

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

10 Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.2 Stabilité chimique** : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** :
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Réactions au contact de nombreux composés chimiques, en particulier à ceux comportant des atomes d'hydrogène mobiles.
Réaction aux alcools, aux amines, aux acides aqueux et aux lessives alcalines.
Réactions au contact de l'eau.
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Danger d'éclatement.
- **10.4 Conditions à éviter** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux** :
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

*** 11 Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** :

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
67892-85-7 polyisocyanate aliphatique		
Cutané	LD 50	> 2000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC 50 / 4h	1,5 mg/l (rat) (brouillard/poussière, évaluation professionnelle)
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères		
Oral	LD 50	> 4000 mg/kg (rat)
Cutané	LD 50	> 1700 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC 50 / 4h	21,7 mg/l (rat) (Vapeur)
	LC50 /4h	5000 ppm (rat) (Gaz)
64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)		
Oral	LD 50	> 6800 mg/kg (rat)
Cutané	LD 50	> 3400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC 50 / 4h	> 10,2 mg/l (rat)
100-41-4 éthylbenzène		
Oral	LD50	3500 mg/kg (rat)
Cutané	LD 50	> 5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /4h	17,2 mg/l (rat)
64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatiques		
Oral	LD 50	> 3500 mg/kg (rat) (OECD 401)
Cutané	LD 50	> 3160 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 /4h	> 6193 mg/m ³ (rat) (OECD Guideline 403, vapeur)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
Oral	LD 50	> 5000 mg/kg (rat)
Cutané	LD 50	> 2000 mg/kg (rat)
		> 5000 mg/kg (lapin)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2014

V - 2

Révision: 25.04.2014

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

Inhalatoire	LC50 /4h	35,7 mg/l (rat)
	LC50 /6h	>23,8 mg/l (rat) (poussière/brouillard)
822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène		
Oral	LD50	746 mg/kg (rat) (OECD 401)
Cutané	LD 50	> 7000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
	LD50	593 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 /4h	0,124 mg/l (rat) (OECD 403, Vapeur)
		124 mg/m ³ (rat) (OECD 403, Vapeur)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux :** Effet d'irritation.

• Toxicité subaiguë à chronique :		
822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène		
Inhalatoire	LOAEL	0,175 mg/m ³ (rat) (OECD453, 2a, 6h/jour)
		0,025 mg/l (rat) (OECD 453, Vapeur, 2a, 6h/jour)
	NOAEL	0,035 mg/m ³ (rat) (OECD 453, 2a, 6h/jour)
		0,005 mg/l (rat) (OECD 453, Vapour, 2a, 6h/jour)

- **Indications toxicologiques complémentaires :**
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Danger par résorption dermique.
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :
Nocif
Irritant
- **Sensibilisation :** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :**
- **Cancérogénicité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Toxicité reproductive/Fertilité :		
822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène		
Inhalatoire	NOAEL (fertility)	0,005 mg/l (rat, parents) (OECD 422, 6h/jour, 28-50d)
		0,3 mg/l (rat, F1) (OECD 422, 6h/jour, 28-50d)
		0,3 mg/l (rat) (OECD 422, 6h/jour, fertilité)
• Toxicité pour la reproduction/Térogénicité :		
822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène		
Inhalatoire	NOAEL (developmental toxicity)	0,3 mg/l (rat) (OECD 414, 6h/jour)
	NOAEL (teratogenicity)	0,3 mg/l (rat) (OECD 414, 6h/jour)
	LOAEL (maternally)	0,005 mg/l (rat) (OECD 414, 6h/jour)

12 Informations écologiques

- **12.1 Toxicité :**

- **Toxicité aquatique :**

67892-85-7 polyisocyanate aliphatique	
EC50/3h	1600 mg/l (activated sludge) (OECD 209)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2014

V - 2

Révision: 25.04.2014

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

1330-20-7 xylène, mélange d'isomères	
EC50	> 175 mg/l (activated slugde)
EC50/48h	3,82 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	4,7 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	7,6 mg/l (oncorhynchus mykiss)
NOEC	> 1,3 mg/l (oncorhynchus mykiss) (56 d)
64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)	
EC50/48h	6,14 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	56 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50/96h	9,22 mg/l (oncorhynchus mykiss)
LL50/96h	10 mg/l (oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
NOELR (aqua chron.)	2,6 mg/l (daphnia magna) (OECD 211, 21d) 2,6 mg/l (pimephales promelas) (OECD 204, 14d)
100-41-4 éthylbenzène	
EC50/48h	2,4 mg/l (daphnia magna) > 5,2 mg/l (americamysis bahia)
EC50/72h	4,6 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	4,2 mg/l (oncorhynchus mykiss)
64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatiques	
EC50/48h	7,4 mg/l (daphnia magna)
EL50/48h	3,2 mg/l (daphnia) (OECD Guideline 202, mobility)
EL50/72h	2,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD Guideline 201)
LL50/96h	9,2 mg/l (oncorhynchus aguabonita) (OECD Guideline 203)
NOELR (aqua chron.)	2,144 mg/l (daphnia magna) (21d, calculated by a computer model)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
EC10/0,5h	>1000 mg/l (activated slugde) (OECD 209)
EC50/48h	>500 mg/l (daphnia magna) (67/548/EWG Apendix V, C.2.)
EC50/72h	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD- 201)
LC50/96h	134 mg/l (oncorhynchus mykiss) (OECD- 203) > 100 mg/l (Oryzias latipes) (OECD 203)
NOEC	≥ 100 mg/l (daphnia magna) (21d, OECD 202) 47,5 mg/l (Oryzias latipes) (14d, OECD 204)
822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène	
EC0/48h	≥ 89,1 mg/l (daphnia magna) (67/548/EWG, Apendix V, C.2.)
EC50/3h	842 mg/l (activated slugde) (EG-RL 88/302/EEC)
EC50/72h	>77,4 mg/l (scenedesmus subspicatus) (67/548/EWG, Apendix V, C.3.)
LC0/96h	≥ 82,8 mg/l (danio rerio) (67/548/EWG, Apendix V, C.1.)
12.2 Persistence et dégradabilité :	
67892-85-7 polyisocyanate aliphatique	
Biodegradation 1 % (-) (OECD 301 D, 28d)	
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères	
Biodegradation 87,8 % (-) (28d)	

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

F

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)	
Biodegradation	74,3 % (-) (ISO/DIS 14593, 28d)
100-41-4 éthylbenzène	
Biodegradation	> 70 % (-) (28 d)
64742-95-6 Hydrocarbures, C9, aromatiques	
Biodegradation	> 70 % (-) (OECD Guideline 301 F, 28d)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
BSB	83 % (activated sludge) (28d, OECD 301 F)
Biodegradation	100 % (-) (OECD 302 B, 8d)
822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène	
Biodegradation	42 % (-) (OECD 301, 28d)
• 12.3 Potentiel de bioaccumulation :	
1330-20-7 xylène, mélange d'isomères	
BCF	6 - 23,4 (-)
log Pow	> 3 (-)
64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)	
BCF	10 - 2500 (lit.) (calculated)
log Kow	> 3 (-)
100-41-4 éthylbenzène	
log Pow	3,1 (-)
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
log Pow	0,43 (-)
822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène	
BCF	57,6 (-) (calculated)
• Comportement dans les compartiments de l'environnement :	
• 12.4 Mobilité dans le sol :	
64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)	
K _{oc}	60,7 - 229,2 (lit.) (calculated value)
log K _{oc}	1,783 - 2,36 (lit.) (calculated value)

- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT :** Non applicable.
- **vPvB :** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes :** Pas d'autres informations importantes

13 Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandations :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Code déchet :**
Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2014

V - 2

Révision: 25.04.2014

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

· Catalogue européen des déchets :

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandations :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN1993

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR**

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(XYLÈNES, solvant naphtha aromatique léger (pétrole))
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(XYLENES, Solvent naphtha (petroleum), light arom.)

· **IMDG, IATA**

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**

· **Classe**

3 Liquides inflammables.

· **IMDG, IATA**

· **Class**

3 Flammable liquids.

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA**

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Polluant marin :**

Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

· **No EMS:**

Attention: Liquides inflammables.
F-E,S-E

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II**

de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

5L

· **Code de restriction en tunnels**

D/E

15 Informations réglementaires

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2014

V - 2

Révision: 25.04.2014

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction :**
Respecter les dispositions du décret en matière de l'utilisation restreinte et interdiction de certaines substances chimiques.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases importantes :**

- H225 *Liquide et vapeurs très inflammables.*
- H226 *Liquide et vapeurs inflammables.*
- H302 *Nocif en cas d'ingestion.*
- H304 *Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.*
- H312 *Nocif par contact cutané.*
- H315 *Provoque une irritation cutanée.*
- H317 *Peut provoquer une allergie cutanée.*
- H319 *Provoque une sévère irritation des yeux.*
- H330 *Mortel par inhalation.*
- H332 *Nocif par inhalation.*
- H334 *Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.*
- H335 *Peut irriter les voies respiratoires.*
- H336 *Peut provoquer somnolence ou vertiges.*
- H373 *Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*
- H411 *Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*
- R10 *Inflammable.*
- R11 *Facilement inflammable.*
- R20 *Nocif par inhalation.*
- R20/21 *Nocif par inhalation et par contact avec la peau.*
- R23 *Toxique par inhalation.*
- R36/37/38 *Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.*
- R37 *Irritant pour les voies respiratoires.*
- R38 *Irritant pour la peau.*
- R42/43 *Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.*
- R43 *Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.*
- R51/53 *Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.*
- R65 *Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.*
- R66 *L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.*
- R67 *L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*

• **Acronymes et abréviations :**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.04.2014

V - 2

Révision: 25.04.2014

Nom du produit: PAINT SYSTEM G8 - SUPER

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Acute Tox. 1: Acute toxicity, Hazard Category 1
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Resp. Sens. 1: Sensitisation - Respirat., Hazard Category 1
Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3
• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F